



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200958-20260922-DCM\_20260922\_35-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/09/2026

Publication : 29/09/2026

**COMMUNE DE FIRMINY**  
**Délibération n°DCM\_20260922\_35**  
**Référence Nomenclature n°7.2**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**COMMUNE DE FIRMINY**

**Direction en charge : Relations Citoyennes et Attractivité Territoriale**  
**Service en charge : Jeunesse et Sports ; Vie Associative**

**Objet : Convention Commune Associée entre la ville d'Aboën et la Ville de Firminy - Accès à la Piscine Municipale André WOGENSCKY – (Usagers)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L2121-29 qui dispose que le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Considérant qu'il y a lieu de formaliser les relations entre la ville d'Aboën et la ville de Firminy pour aménager les modalités d'accès à la piscine municipale « André WOGENSCKY », il a été convenu ce qui suit :

Considérant l'absence de piscine intercommunale sur Firminy et ses alentours, la Ville de Firminy, consciente du gage de sécurité que représente l'apprentissage de la natation dans la prévention des noyades, souhaite renouveler le dispositif de financement permettant aux habitants des villes précitées d'accéder à la Piscine Municipale moyennant un tarif d'accès préférentiel et modique.

De même, un accueil pour les écoles des communes extérieures est mis en place, afin que puissent être enseignées les activités de la natation qui rentrent dans le projet pédagogique des écoles de Firminy. Ce sans faire supporter une charge financière supplémentaire aux autres usagers ou aux contribuables appelés par le biais de la pression fiscale.

Considérant que la convention mise en place a pour but de formaliser les relations entre la ville de Firminy et la ville d'Aboën, qui souhaite, pour cette dernière, que ses résidents bénéficient du tarif préférentiel pour l'accès à la piscine municipale André WOGENSCKY.

Considérant que cette Commune s'engage à prendre en charge, sur la base de l'état annuel des fréquentations établi par le régisseur de ladite piscine, la différence entre le tarif normal et le tarif préférentiel consenti pour ses usagers.

Vu le projet de convention tel que rapporté en annexe.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver la convention « Commune Associée » à intervenir entre la Ville d'Aboën et la ville de Firminy telle que rapportée en annexe ;
- Autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention.
- Dire que la recette y afférente sera affectée au chapitre correspondant du budget de la Commune.
- Donner tous les pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant à prendre toutes les dispositions ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération ;

**COMMUNE DE FIRMINY**  
**Délibération n°DCM\_20260922\_35**  
**Référence Nomenclature n°7.2**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,

- **APPROUVE** la convention « Commune Associée » à intervenir entre la Ville d'Aboën et la ville de Firminy telle que rapportée en annexe ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention.
- **DIT** que la recette y afférente sera affectée au chapitre correspondant du budget de la Commune.
- **DONNE** tous les pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant pour prendre toutes les dispositions ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération ;

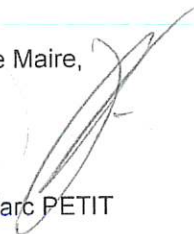
Pour extrait conforme, fait à Firminy, le 22 septembre 2026

La Secrétaire de Séance,



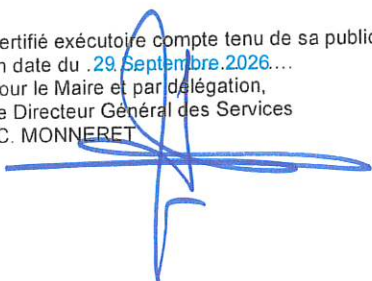
Evelyne BERGER

Le Maire,



Marc PETIT

Certifié exécutoire compte tenu de sa publication  
en date du 29 Septembre 2026....  
Pour le Maire et par délégation,  
Le Directeur Général des Services  
JC. MONNERET



COMMUNE DE FIRMINY  
Délibération n°DCM\_20260922\_35  
Référence Nomenclature n°7.2

DEPARTEMENT DE LA LOIRE  
ARRONDISSEMENT DE SAINT-ETIENNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE FIRMINY

SEANCE DU MARDI 22 SEPTEMBRE 2026

**Convention Commune Associée entre la ville d'Aboën et la Ville de Firminy - Accès à la Piscine Municipale André WOGENSCKY – (Usagers)**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué par Monsieur le Maire, le Mardi 15 Septembre 2026, s'est réuni Salle du Conseil en Mairie de Firminy, le Mardi 22 Septembre 2026 à 18 heures 30, sous la présidence de Monsieur Marc PETIT, Maire de la Ville de FIRMINY.

**PRESENTS** : M. PETIT Marc, Mme TAING Claire, M. MALLEY Eric, Mme GOURGAUD Jocelyne, Mme BERGER Evelyne, M. FAYOLLE Hugo, Mme PEYCELON Valérie, Mme VICENTE Sabrina, M. FERRIER Damien, Mme RIOCREUX Sandrine (jusqu'à 21 h 10), M. CHARTRON Jean-Paul, Mme LIOGIER Aline, M. EL KHATABI Hassan, Mme REYMOND Magali, M. DANCERT Bertrand, Mme PONCET Elizabeth, M. GUILLOT Dylan (à partir de 18 h 59), M. MONISTROL Sébastien, Mme CURIOT Marie-Amelie, M. BENGHALIA Adel, M. LUYA Julien, M. ROBERT Loïc, Mme DREVET Leslie (jusqu'à 22 h 53), M. TRIOLLIER Aloïs (à partir de 19 h 48 et jusqu'à 22 h 56), M. CHALAND Christophe, Mme GIL Nathalie, Mme PUTOT Anne-Sophie, M. BOYER François, M. GIUNTA Jean-Dominique.

**POUVOIRS** : Mme AULAGNIER-JASSERAND Isabelle à M. CHARTRON Jean-Paul, M. IBARS Robert à M. FERRIER Damien, M. MENDES José à Mme REYMOND Magali, M. VIAL Mickaël à M. MALLEY Eric, M. GUILLOT Dylan à Mme TAING Claire (jusqu'à 18 h 59), Mme RIOCREUX Sandrine (à partir de 21 h 10) à Mme PONCET Elizabeth, Mme Leslie DREVET à M. CHALAND Christophe (à partir de 22 h 53), M. TRIOLLIER Aloïs à Mme DREVET Leslie (jusqu'à 19 h 48) et à M. ROBERT Loïc (à partir de 22 h 56).

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme BERGER Evelyne.

**PERSONNEL ADMINISTRATIF** : M. MONNERET J-Christophe, Directeur Général des Services,  
Mme MACÉ Marie-France, Responsable service Assemblée  
Mme LUACES Géraldine, Responsable service Finances

|                                     |    |
|-------------------------------------|----|
| Nombre de conseillers en exercice : | 33 |
| Nombre de membres présents :        | 26 |
| Nombre de pouvoirs :                | 7  |
| Nombre de membres absents :         | 0  |
| Nombre de votants :                 | 33 |